L'ABEILLE.

PUBLIÉ PAR H. LLETT, REGNE, & CO.
No. 61, RUE DES CARMES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal entier, soit aux annonces, ne sera connue à moins d'une autorisation de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en soit donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une insertion par carré de quinze lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

AVIS NÉCESSAIRES—Toutes les annonces—Les artisans et autres ayant magasins de détail, des banques, des compagnies d'assurances et autres institutions publiques, des hôtels, théâtres, bateaux à vapeur, etc., etc., auront l'annonce continuée, gratis, pendant le temps qu'ils auront continué à en user.

Les avis de décès, les articles de remerciements et les avis d'immeubles, de ventes d'immeubles, de ventes d'effets, de propriétés, les annonces de passagers, les annonces &c &c devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les annonces pour paraître que par intervalles devront payer pour chaque insertion.

Les annonces d'articles d'une nature personnelle, devront payer double du prix des annonces ordinaires.

Les annonces qui occupent la ligne ordinaire des annonces, le coût de ventes à l'encan, des maisons de commerce, des banques, des compagnies d'assurances, des hôtels, etc., etc., pour vendre, louer ou s'affermer, seront payées au taux des annonces ordinaires.

Les annonces qui ne paraîtront que pour la durée de l'intervalle entre un numéro et devront être payées au taux des annonces ordinaires.

Les annonces de faillites sera publiée, à moins qu'elle ne soit déjà payée d'avance, ou qu'il

Les cartes et autres ouvrants ouverts pour l'amusement, ou pour d'autres objets, ne seront insérées à moins d'être payées d'avance.

Les annonces pour les emplois publics et autres, et l'annonce publique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

Pour partir régulier toutes les semaines.
POUR PENSACOLE ET MOBILE.
(Touchant mardis au matin.)

Le vapeur spécial et rapide
[illegible]
[illegible]
[illegible]